



DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Session ordinaire – Séance du 6 avril 2023**

**Délibération n° 2023-021**  
**AFFECTATION DU RESULTAT 2020 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE D'AIDE ET**  
**D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE (M22) – RECTIFICATION**

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Alain ANZIANI, Président du CCAS, s'est assemblé sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**PRÉSENTS : 11**

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Michèle BOURGEON, Marie-Ange CHAUSSOY, Sylvie DELUC, Kubilay ERTEKIN, Fabienne JOUVET (en visioconférence), Marie-Michelle MAURY, Annie MONBEIG, Jacques NAU, Ghislaine BOUVIER, Hélène MAZEIRAUD-PERON

**EXCUSÉS : 4**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI – Président, Arnaud ARFEUILLE, Émilie MARCHÈS (pouvoir à Marie-Ange CHAUSSOY), Anne QUEYREIX.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Ghislaine BOUVIER**

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration que par délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2021, le Conseil d'Administration du CCAS a voté une affectation du résultat 2020 du budget annexe du SAAD.

L'affectation du résultat était prévue comme suit :

**④ Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

**Résultat de clôture à affecter** : ..... **Déficit : 121 378,11 €**

**④ Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice : ..... Excédent :  
Déficit :  
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne R001 du CA) Excédent : 10 108,62 €  
Déficit :  
**Résultat cumulé** ..... **10 108,62 €**

Excédent (+) réel de financement (R001).....

10 108,62 €

**④ Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

**▪ Résultat déficitaire en report au compte débiteur**

(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté

A la section de fonctionnement D002)..... 121 378,11 €

**④ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
121 378,11 € Sur 2022, 2023, 2024			10 108,62 €
			R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

La délibération indiquait que le déficit en fonctionnement de 121 378,11 € était reporté sur les exercices 2022, 2023 et 2024 de la manière suivante :

- Reprise en 2022 du premier tiers, soit -40459,37 €,
- Reprise en 2023 du deuxième tiers, soit -40459,37 €,
- Reprise en 2024 du solde, soit -40459,37 €

L'excédent en investissement était reporté en totalité sur l'exercice 2021.

Il est proposé au conseil d'administration de décider que

Le déficit en fonctionnement de 121 378,11 € est reporté sur les exercices 2022 et 2023 de la manière suivante :

- Reprise en 2022 de - 38 846,10 €
- Reprise en 2023 du solde, soit - 82 532,01 €

Il est précisé que la reprise en 2023 du solde de déficit en fonctionnement se fera à l'occasion d'une décision modificative

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Ghislaine BOUVIER**

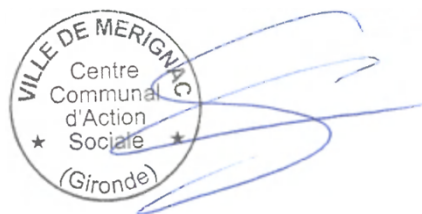
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 6 avril 2023

**Sylvie CASSOU-SCHOTTE**

Vice-Présidente du Centre Communal  
d'Action Sociale



Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.